

loit : Lors que l'Interprète eut expliqué la Harangue, Madame la Gouvernante dit au Prince de presenter sa main à Mr. l'Ambassadeur de Perse, qui aspirait à l'honneur de la baiser : le Prince dit alors : *Approchez Mr. l'Ambassadeur*, & lui presenta sa main de la meilleure grace du monde : Le Prince le pria ensuite de remercier de sa part, l'Empereur de Perse, & del'assurer de son estime & de son amitié.

*Eloge de
l'Ambassa-
deur de Per-
se.*

Au reste je dois remarquer ici, en faveur de la verité, qu'une partie des avis venus des Provinces & même de Paris, au sujet de cet Ambassadeur, se sont trouvez faux : Quoique quelques-unes de ses manieres nous paroissent extraordinaires & bizarres, parce qu'elles sont opposées aux nôtres, elles ne doivent par être condamnées à un Ambassadeur d'Orient, qui a par tout soutenu la grandeur & la dignité de son Caractere. Il est fort estimé & consideré par ceux qui ont conversation avec lui, par le ministère de son Interprète.

*Extrait d'un Arrêt du Parlement de Paris
du 21. Fevrier 1715.*

*Arrêt du
Parlement
de Paris, qui
condamne
un Libelle
intitulé: Du
témoignage
de la verité
dans l'Egli-
se.*

IX. **M**essieurs les gens du Roi, Mr. Joly de Fleury portant la parole, exposerent leurs plaintes à la Cour, contre un Libelle qui a pour titre : *Du témoignage de la verité dans l'Eglise &c. pour servir de précaution aux fideles, & d'Apologie à l'Eglise Catholique contre les reproches des Protestans.* Ouvrage qui ne porte aucun nom d'Auteur ni d'Imprimeur.

Mr. Joly de Fleury, avec son habileté & son éloquence ordinaire, remarque plusieurs endroits de ce Libelle, pour faire voir l'indignation que merite